

Formulaire de dons jumelés d'entreprise

Si votre entreprise possède un programme de jumelage des dons, ou qu'elle souhaite effectuer un don d'entreprise, vous devez faire parvenir ce formulaire, dûment rempli, à l'attention de Accounts Receivable.

Pour que votre don soit imputé au total des fonds amassés dans le cadre de votre Randonnée du cœur 2025, veuillez vous assurer qu'il nous parvienne avant le 31 août 2025. Tout don reçu après cette date sera imputé à votre collecte de fonds de la Randonnée du cœur 2026. Les reçus officiels sont délivrés en fonction de l'année civile

Nom de l'entreprise :

Nom de l'employé :

Numéro de téléphone (jour) :

Courriel :

Adresse :

Nom de l'équipe :

Montant total du don :

Autres indications :

Signature du représentant de l'entreprise :

Veillez poster le formulaire et le chèque dûment remplis à :

Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

À l'attention de : Accounts Receivable

2300, rue Yonge, bureau 1200

Toronto (Ontario) M4P 1E4

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer directement avec votre responsable de la Randonnée du cœur, ou envoyer un courriel à l'équipe du défi d'entreprise à l'adresse corporatechallenge@heartandstroke.ca.

Représentant de la Randonnée du cœur